



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
17  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de membres absents : 5

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 29 mars 2022

**OBJET :**

DE-CCAS-22-03-1-04) MISE A JOUR DES TARIFS DES ANIMATIONS SENIORS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à dix-sept heures,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 23 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à Mme BRÉON), Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION).

Excusés : M. COMBE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL, M. POLITZER.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de favoriser les liens entre toutes personnes âgées quel que soit leur lieu de vie ;

Considérant la volonté du CCAS de mettre à jour le tarif de ses animations seniors;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la mise à jour des tarifs des animations seniors comme suit :

- Sorties culturelles à la journée: 30 € pour les personnes imposables et 10 € pour les personnes non imposables avant décote
- Repas des seniors et animations dans les résidences autonomie : 19 € pour les personnes imposables et 5 € pour les personnes non imposables avant décote.
- Atelier culinaire : 18 €.

ARTICLE II : Ces recettes seront versées aux compte et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON  
Vice-Présidente

*Signé*